



DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mai 2026

D2026-65 : Mise en place du dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine	x		GUIGNARD Claudy	x	
BARON Nadine	x		LACROIX Monique	x	
BIANCHETTI Jérôme	x		LEFEVER Claude	x	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	x		LOREAU Ludovic		x
CORDIER Alain	x		MATHIEU Fabrice	x	
DEVOS Arnaud	x		OCTRUE Valérie		x
DUC Thierry	x		OZIL Joël	x	
DUMONT Natacha	x		RUYS Fabien	x	
DUPUY Boris	x		SCHAEFER Nathalie	x	
ESCRIVA Evelyne	x		VERY Delphine	x	
GAUTIER Anne	x		VIDAL Jordan	x	
GERFAUD-VALENTIN Catherine		x			

Elus absents	Donnent pouvoir à
GERFAUD-VALENTIN Catherine	RUYS Fabien
LOREAU Ludovic	CORDIER Alain
OCTRUE Valérie	LEFEVER Claude

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VIDAL Jordan	23	20	23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite recruter du personnel permettant de mettre en place le dispositif déployé par France Travail de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle.

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) est une aide financière de France Travail à destination des employeurs, proposant une formation préalable à l'embauche. Elle a pour but de permettre d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper le poste correspondant à l'offre d'emploi déposée auprès de France Travail.

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) s'adresse à toutes personnes inscrites à France Travail ayant reçu une proposition d'emploi avec un contrat de 4 ou 6 mois minimum requérant une formation en interne ou en externe pour adapter ses compétences :

Les contrats de travail permettant la mise en place d'une POE sont :

- Contrat à durée indéterminée,
- Contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois,
- Contrat de professionnalisation d'une durée minimale de 6 mois,
- Contrat d'apprentissage d'une durée minimale de 6 mois,
- Contrat pour un emploi saisonnier d'une durée minimale de 4 mois,
- Contrat à durée indéterminée intérimaire,
- Un ou plusieurs contrats de missions (CTT) d'une durée totale d'au moins 6 mois dans les 9 mois suivant la fin de la formation.

L'employeur bénéficie d'une aide à la formation étudiée et validée par France Travail.

D'un point de vue du financement, France Travail rémunère directement le personnel recruté à hauteur d'une équivalence de formation de 300 h (3 600 €) quelque que soit la durée hebdomadaire de l'emploi et finance directement auprès de la commune une enveloppe de 1 à 5 € de l'heure pendant cette même durée.

Aujourd'hui, les postes suivants ont été identifiés comme pouvant être ouverts à la POE :

Agent d'accueil de la mairie (remplacement congé maternité)

Agent CCAS en charge de l'épicerie et la boutique solidaires et du portage de repas

Agent d'entretien (remplacement d'un agent en arrêt de travail)

Entendu Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2024-561 du 18 juin 2024 relatif à la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la mise la mise en place du dispositif de POE (contrat aidé) à l'échelle de la commune pour les 3 postes précités
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du dispositif de la commune

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 18 mai 2026

Le Secrétaire de Séance

Jordan VIDAL



Le Maire

Claude LEFEVER

